

BARÈME INDICATIF D'INVALIDITÉ

2.1. AMPUTATION.

- Amputation inter-ilio-abdominale	100
Cuisse.	
Désarticulation de la hanche.....	100
Amputation inter-trochantérienne.....	100
Amputation sous-trochantérienne.....	100
Amputation au tiers moyen ou au tiers inférieur.....	80
Genou.	
Désarticulation.....	80
Jambe.	
Amputation au tiers supérieur.....	70
Amputation au tiers moyen ou inférieur.....	70
Cheville.	
Désarticulation tibio-tarsienne.....	50
Amputation du pied, avec conservation de la partie postérieure du calcaneum avec bon appui talonnier (avec mouvement du pied restant satisfaisant et sans bascule en varus).....	40
Pied.	
Désarticulation médio-tarsienne de Chopart	45
Amputation transmétatarsienne de l'avant-pied	30
Orteils.	
L'amputation d'orteils prend surtout de l'importance, lorsqu'il s'agit du premier orteil, ou de plusieurs orteils voisins.	
Perte de cinq orteils.....	25
<i>Premier orteil.</i>	
Les deux phalanges avec le métatarsien.....	20
Les deux phalanges.....	12
Phalange distale.....	5
<i>Autres orteils.</i>	
Amputation d'un orteil.....	2
Deuxième ou cinquième orteil avec leur métatarsien.....	10
Troisième ou quatrième orteil avec leur métatarsien.....	5

L'incapacité résultant de la perte de plusieurs orteils sera évaluée en estimant la perte de chaque orteil séparément, et en en faisant la somme. Le taux global ne pourra dépasser le taux fixé pour l'amputation de tous les orteils.